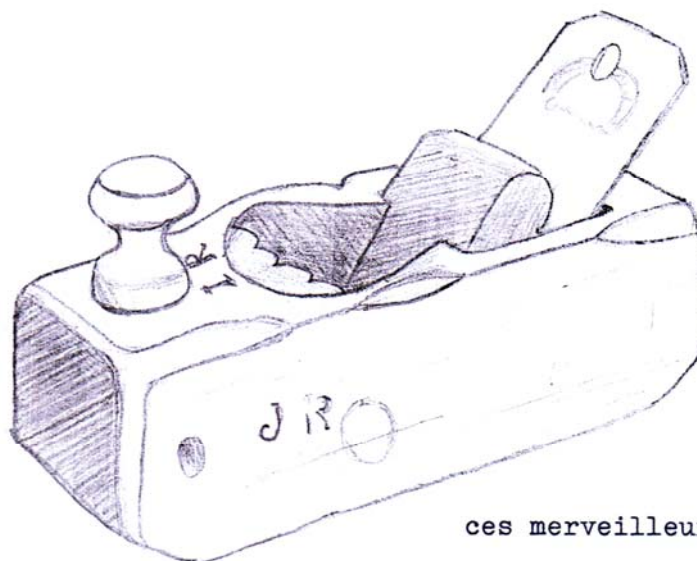
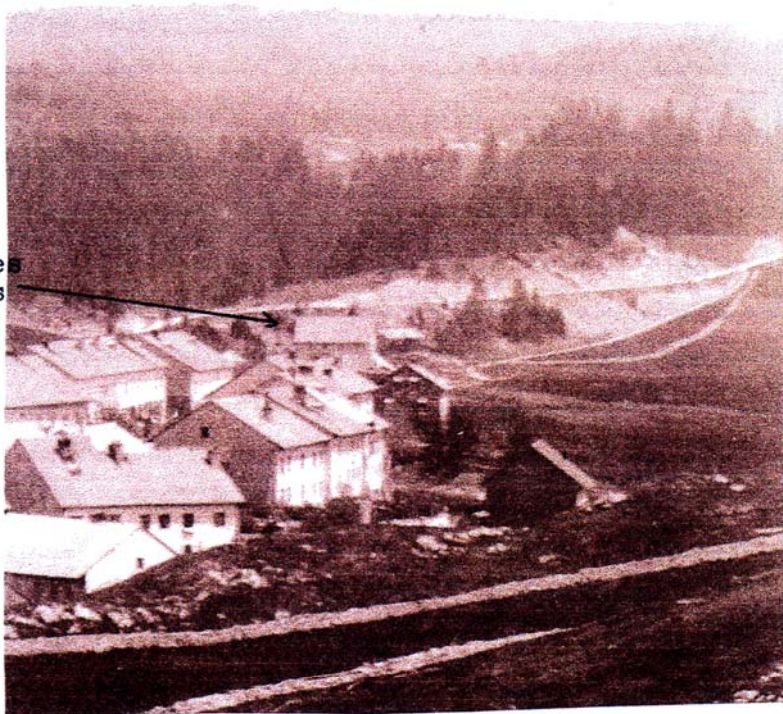


Les scieries du Lieu

La première des trois dont on va parler n'aura donc duré que de 1876 à 1889. Le dossier de la page suivante permettra de reconstituer quelle fut son histoire. Une seule photo nous offre de la découvrir. Telle que ci-dessous, alors que l'on trouvera une meilleure copie dans le livre du 600e de la commune du Lieu.

scierie de
3 associés



ces merveilleux outils
du bois..

Construire une usine (scierie)

dite de l'Étang.

Début des tractations: 1876 toutes pièces ACL.

A 20 27 NOV. 1876

Ensuite d'une demande adressée à la Municipalité par les citoyens Paul Aubert, Elie Reymond & Louis Dépraz tendant à obtenir une concession de terrain suivant la teneur de leur lettre ci annexée.

La Municipalité préavise en faveur de cette demande aux conditions suivantes:

- Cousin Communal
- 1^o Le terrain concédé aux demandeurs ne pourra être affecté à une autre destination que celle par eux indiquée.
 - 2^o Le terrain nécessaire pour la construction de l'usine leur est cédé gratuitement et celui nécessaire aux dépôts, abords etc, au prix de tant la perche à fixer sur le vu des plans.
 - 3^o Si l'usine venait à être abandonnée ou détournée de sa destination primitive, le terrain concédé retournerait à la Commune contre remboursement par celle-ci du prix qu'elle en aurait reçu.
 - 4^o Les autorités communales se réservent de n'accorder définitivement cette concession que sur le vu des plans et la connaissance de la manière dont les concessionnaires se proposent d'utiliser le cours d'eau.
 - 5^o Si cet établissement n'était pas construit et utilisé dans l'espace de deux ans, la concession se trouverait annulée.
 - 6^o Les droits que l'État pourrait revendiquer au sujet du cours d'eau et des constructions de la route sont réservés.
 - 7^o Enfin l'autorité communale entend qu'aucune charge n'incombe à la Commune, ensuite de la construction et de l'exploitation de cet établissement.

Demande de concession pour construction d'usine de part des citoyens Paul Aubert, Elie Reymond et Louis Dépraz.
ACL BBD 1876.

Ensuite d'une demande adressée à la Municipalité par les citoyens Paul Aubert, Elie Reymond et Louis Dépraz tendant à obtenir une concession suivant la teneur de leur lettre ci-annexée.

La Municipalité préavise en faveur de cette demande aux conditions suivantes:

- 1^o Le terrain concédé aux demandeurs ne pourra être affecté à une autre destination que celle par eux indiquée.
- 2^o Le terrain nécessaire pour la construction du bâtiment de l'usine leur est cédé gratuitement et celui nécessaire aux dépôts, abords, etc. au prix de la perche, à fixer sur le vu du plan.

3o. Si l'usine venait à être abandonnée ou détournée de sa destination primitive, le terrain concédé retournerait à la commune contre remboursement par celle-ci du prix qu'elle en aurait reçu.

4o Les autorités communales se réservent de n'accorder définitivement cette concession que sur le vu des plans et la reconnaissance de la manière dont les concessionnaires se proposent d'utiliser le cours d'eau.

5o Si cet établissement n'était pas construit et utilisé dans l'espace de deux ans, la concession se trouverait annulée.

6o Le droit que l'Etat pourroit revendiquer au sujet du cours d'eau et des constructions de la route sont réservés.

7o Enfin, l'autorité communale entend qu'aucune charge n'incombe à la commune en suite de la construction et de l'exploitation de cet établissement.

Lieu, le 27 9bre 1876.

Le secrétaire:
Constant Guignard

Le Syndic:
Ls Guignard.

Il est déposé sur le bureau un préavis
Demande de la Municipalité sous date de ce jour au
sujet d'une demande de Paul Aubert, Elu
Reynaud et Louis Dépraz afin d'obtenir
une concession de terrain communal,
pour établir une scierie à vapeur à la
gorge de l'Etang

BA5

Le Conseil renvoie ce préavis à
l'examen d'une commission qui est nom-
mée par le Bureau & qui se compose de
Meylan, Rochat, Alfred, Dépraz, David
Cart Jules, Nicole Celestin & Meylan
Charles Ami.

Il est fait lecture du procès verbal &
son procès au contre-appel.

La séance est close

Lieu le 27 Novembre 1876

Le Secrétaire

Elie Aubert

EA 50
J. Capt
notaire
de Saïer

Par acte enu le 15 Janvier dernier la Commune de
Lieu a vendu à Charles-Louis Dépraz et à Paul-Denis-François
Aubert, domiciliés au Lieu, les immeubles ci-après désignés:
Au territoire du Lieu. Cœcloastre et plan nouveau
de 991. 17. du 6. à l'Etang. pâturage de huitante mètres
de 991. 17. du 6. d s de quatorze mètres.

La route a été consentie pour le prix de cinq mille deux francs payés comptant.

Il a été entendu que la Concession d'eau et de terrain Communaux consentie par le Conseil communal du Lieu en date du 13 Janvier 1877 en faveur de la Scierie construite par les acquéreurs, est confirmée et maintenue dans tous les points.

Scierie, Société de la

A 20, 3^{III} 1877

En suite de demande, la Municipalité accorde à la Société de Scierie au Lieu, la permission d'extraire du sable à l'Arroy pour la construction du bâtiment de cette usine.

Scierie au Lieu, Terrain p.

A 20, 5^{IX} 1878

M. M. le Syndic et Duffas font rapport qu'ils ont mesuré le terrain cédé par la commune pour la Scierie au Font Vieux, faisant une surface de quarante ares.

Scié, Société de la

A 20, 10^{VII} 1879

La Municipalité taxe quatre francs pour 1879, la place occupée au haut du Vivier, par un dépôt de bois appartenant à la Société de la Scierie au Lieu.

Terrain,
vente de

A 21

1^{er} juillet 1882

La Municipalité renvoie à la section des domaines et bâtiments, pour examen et rapport, une demande de M. Albert Saul à l'effet de vendre au Lieu, pour achat de terrain communal entre l'ancienne et nouvelle route et contigu au bâtiment servant de Scierie, le Lieu.

Du 17^{er} juillet 1882

Résidence de M. Meylan Julien, Syndic

Absent M. Lugin

En suite de la demande de Déprez Louis & Albert Saul Présents au Conseil Communal - propriétaires de la Scierie rive le Lieu, tendant à ce que la commune leur vende du terrain qui leur est nécessaire pour cette usine, compris entre l'ancienne et la nouvelle route et contigu au bâtiment.

A 21, 17^{er} 1882

Vu le rapport de la section des domaines et bâtiments chargé d'examiner cette demande.

Considérant que cette vente n'est pas contraire aux intérêts de la Commune

Considérant aussi l'utilité de cet établissement

La Municipalité décide de vendre le terrain demandé avec la charge ^{par les acquéreurs} de la clôture qui sera nécessaire au prix de trois francs les neuf mètres carrés pour ce qui concerne le terrain occupé par le bâtiment & six centimes le mètre carré pour le terrain en dehors du bâtiment, ce qui pour préavis sera soumis à la ratification du Conseil Communal.

Vente de terrain pour la construction d'une scierie à vapeur au Lieu, près de l'Etang - BA 5 des ACL, 1882 -.

La commission propose ce qui suit: de céder gratuitement le terrain nécessaire que la Commune possède entre les deux routes (soit au fond du vivier) pour la Construction et l'exploitation d'un bâtiment d'utilité publique (soit scierie à vapeur aux conditions suivantes:

- 1o Le terrain accordé aux demandeurs ne pourra être affecté à une autre destination qu'à celle par eux indiquée.
- 2o Si cet établissement n'était pas construit & utilisé dans l'espace de deux ans, la concession se trouvera annulée.
- 3o Si l'usine venait à être abandonnée ou détournée de sa destination primitive le terrain cédé retournera à la Commune.
- 4o Les droits que les particuliers avoisinants ainsi que l'Etat pourraient revendiquer au sujet du cours d'eau & des constructions de la route sont réservés.
- 5o Enfin la Commune se décharge de tout ce qui pourrait incomber au sujet de la Construction et de l'exploitation de cet établissement.

Ce rapport est mis en discussion avec ses conclusions & le préavis de la Municipalité.

Deux propositions sont faites; la 1ère d'accorder aux demandeurs la concession du terrain & le droit d'eau qu'ils demandent pour l'établissement d'une scierie à vapeur à l'Etang moyennant qu'ils s'engagent à maintenir un passage convenable pour exploiter les bois de la Commune & le passage libre pour le bétail; La 2e de remplacer la condition no 5 du rapport de la Commission par le No 7 du préavis de la Municipalité ainsi conçu. Enfin l'autorité communale entend qu'aucune charge n'incombe à la Commune ensuite de la construction et de l'exploitation de cet établissement.

Ces deux propositions ou amendements sont adoptés.

Terrain vendu
à Dépraz Louis
& Albert Paul
pour la scierie

BA 5 du
17 juillet 1882

La Municipalité a déposé dans le bureau un préavis sous date de ce jour par lequel elle demande à être autorisée à vendre à Louis Dépraz & Paul Albert propriétaires de la scierie au lieu du terrain communal qui leur est nécessaire pour cette usine, & considérant que cette vente n'est pas contraire aux intérêts de la Commune

ne, considérant aussi l'utilité de cet état
d'ailleurs elle a rendu ce terrain au
prix de trois francs les deux mètres carrés
pour le terrain qui occupe le bâtiment et six
centimes le mètre carré pour l'autre terrain.
La clôture pour ce qui concerne le par-
tage est à la charge des acquéreurs.

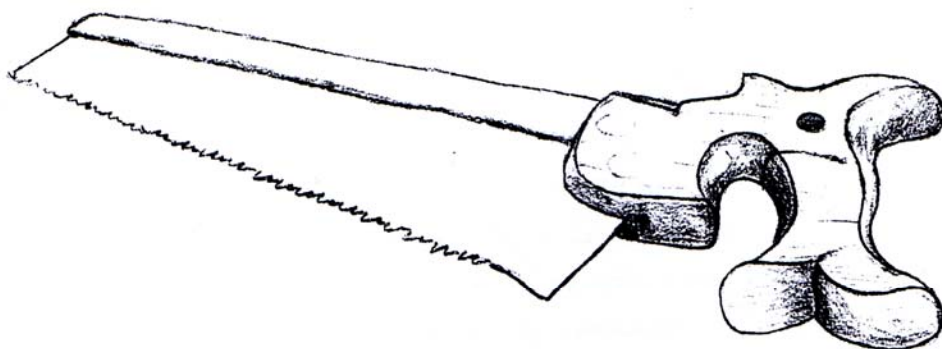
Ce procès est renvoyé à une commis-
sion dont chacun des membres présents reçoit
un franc d'indemnité. Elle est nommée par
le bureau et composée de M. Meylan
Charles Ami; Rochat Alfred; Meylan François;
Meylan D'Lois; Raymond Ami.
Suppléants: Guignard Auguste & Grolay Louis.

Les objets à l'ordre du jour étant épuisés
il est fait lecture du procès verbal qui est admis
provisoirement & il est procédé au cont'appel.

Fait au lieu le 17 juillet 1882

Le Président
C. Dely

Le Secrétaire
E. Aubert



La deuxième scierie est celle de H. & J. Cart, au village même du Lieu. On la découvre sur la photo ci-dessous (à consulter en mieux dans le livre du 600e). On la voit au travail en 1900-1901, sans savoir à quelle époque elle fut installée. En 1905 elle n'apparaît plus en activité.

Scierie à vapeur. — Commerce de Bois

MEDAILLES DE BRONZE :
ROLLE 1875, GENEVE 1876, AUBONNE 1880.

Boissellerie et Tonnellerie

Articles de vendanges
Branes, Poutres, Bosselles, Caves,
Seilles de toutes espèces
et dimensions.

Articles de Laiterie :
Barattes,
Bagnolots, Seilles
etc.

Cuveaux pour Moutarde et Conserves
Cuveaux pour graisse

GROS ET DÉTAIL

Cuviers à lessive,
Seilles à couler

Caissons
d'emballage

Expédition
prompte et soignée

H. & J. Cart

A, procès-verbaux
de la municipalité.
58^{II} 1898

Usine du Lieu
Reclamation

Sur une lettre déposée sur le bureau du Maire
Hicole au Lieu demande que la municipalité
te prenne des mesures pour faire enlever les
matériaux que M. M. Julien et Henri Cart ont
déposés sur la voie publique devant leur
Usine au bas du village du Lieu, ceci afin
d'éviter, au temps de pluie ou de fonte de
neige, l'inondation des maisons voisines.
Après discussion et avoir reconnu le bien
fondé de cette réclamation la municipalité
décide d'inviter M. Julien et Henri Cart d'enlever
à enlever immédiatement les matériaux qu'ils
ont déposés sur la voie publique.



Médailles de Bronze :
 ROLLE 1876
 GENEVE 1870
 AUBONNE 1880



BOISSELLERIE ET TONNELLERIE



H. CART-MEYLAN

Le Lieu (Vallée de Joux)

Expédition
 prompte et soignée



COMPTÉ DE CHÈQUES
 et virements postaux
 No 11 403

Cuveaux pour Moutarde et Conserves
 CUVEAUX POUR GRAISSE

Articles de Laiterie: Barattes, Bagnolets, Seilles, etc.
 Cuviers à Lessive
 SEILLES A COULER

GROS ET DETAIL

ARTICLES DE VENDANGES
 BRANTES, PUSTES
 CUVES
 BOSSETTES
 SEILLES
 DE TOUTES ESPÈCES
 ET DIMENSIONS

M. Le Hameau du Lieu Doit
 les marchandises ci-après désignées, avec le d'escompte au comptant ou à jours net.

Date	Description	Quantité	Prix	Total
1909 Decembre 22	Le Lieu, le 12 juin 1901 50 m ³ lieaux 3/6 liés pour la construction de la maison François Rochat		0 10	9 00
	Approuvé le 13 juin 1911 H. Fiquet			

L'un des deux associés, H. Cart-Meylan, restera longtemps dans la boissellerie après que la scierie eut cessé d'exister. On le retrouve dans nos listages au moins jusqu'en 1925.

Vous avez dit boisselier ? Un coup d'oeil sur la Boissellerie du Lieu, même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'une scierie, ne sera pas de trop.

ARTICLES DE VENDANGE
 BRANTES - CUVES - SEILLES
 DE TOUTES ESPÈCES
 ET DIMENSIONS
 TÉLÉPHONE No 24

BOISSELLERIE DU RISOU

S. A.

LE LIEU (VALLÉE DE JOUX)

CUVIERS A LESSIVE
 SEILLES A COULER
 ARTICLES DE LAITERIE
 CUVEAUX
 D'EXPÉDITION

M. Le Hameau du Lieu
 Valeur

Chèques postaux 11. 3695

Doit

Date		Description		La dz.	La pièce	Fr.	Ct.
Le Lieu, le 24 juin 1935		1 puisoir à citerne				5	50
		Approuvé par f. 5.50 le 24 juin 1935 Beauro-Meylan					

Notice historique sur la Boissellerie du Risoud, S.A. à r.l.
Le Lieu

Le décès prématuré du dernier directeur de cette association a été relaté brièvement dans la Feuille d'Avis de la Vallée.

Mais cette mort met fin à une entreprise fondée en 1910 par MM. Alphonse Rochat, ancien instituteur et syndic du Lieu, Henri Rochat, facteur puis syndic du Lieu, Léonard Chollet, boisselier, le Lieu, et Henri Piguet, industriel, dirigeant un atelier de boissellerie au Lieu.

Cette société au nom collectif avait pour but la fabrication, l'achat et la vente des objets en bois en tous genres, mais spécialement les articles de laiterie et de vigne, bossettes, cuiviers et autres.

C'était le début d'une crise horlogère qui devait frapper notre contrée et où nos horlogers furent appelés à la construction de chemins forestiers, crise qui eut pour résultat le départ de nombreux cadres de notre Vallée.

Les premiers mois de son existence, la société a utilisé comme atelier un petit local de la maison appartenant actuellement à M. Daniel Piguet, officier d'état-civil. Ce local trop restreint pour le développement de cette entreprise a été délaissé. Les responsables acquirent le bâtiment de M. Marcel Capt actuellement occupé par M. Paul-Eugène Rochat, ancien préfet.

En 1934 M. Henri Piguet se retire de l'association et est remplacé par Paul-Eugène Rochat, fils d'Alphonse Rochat. La société expose alors régulièrement au Comptoir suisse à Lausanne.

Dès 1947, par la diminution des ventes d'articles de vendange par suite de changement dans le mode de travail, il est créé un département de charpente et menuiserie.

Les locaux se révèlent trop petits et MM. Alphonse Rochat et Henri Rochat achètent le bâtiment de l'hoirie Paul-William Aubert-Nicole, père de M. Paul Aubert, inspecteur scolaire à Lausanne, et le transforment à leurs frais. En plus des transformations, il y a achat de nouvelles machines et l'engagement de M. Charles Lugrin, puis de M. Fressineau.

Mais la fabrication des objets de vendange diminue. Par contre les commandes de menuiserie et de charpente augmentent, avec une demande de bossettes pour les traitements arboricoles. Il est décidé l'agrandissement de l'atelier de menuiserie en transformant la grange de la maison de M. W. Aubert et l'agrandissement de l'atelier au nord de cette maison.

Dès cette époque la Société à r.l. comprend comme actionnaires, et cela jusqu'en 1964:

MM. Alphonse Rochat, Henri Rochat, Charles Lugrin, Marius Fressineau, Paul-Eugène Rochat.

A la liquidation de cette entreprise, M. Fressineau reprendra la location des ateliers, l'achat des machines et en reprendra la direction, vouée dès lors exclusivement à la menuiserie et à la charpente.

M. Fressineau avait acquis la maîtrise fédérale de charpentier avec distinction. Ce qui lui permit de former des apprentis très appréciés.

Il est nécessaire de relever avec quelle maîtrise M. Fressineau a accompli sa tâche d'actionnaire, de chef d'atelier puis de patron de cette entreprise. La population du Lieu

et de la Vallée a su apprécier cet entrepreneur toujours disponible et prêt à exécuter les travaux qui lui étaient confiés. Il laisse un souvenir ému dans une population où on l'a vu disparaître trop tôt.

Nous espérons que son successeur, M. Christian Rochat, obtiendra de cette population la même confiance qu'elle donnait à M. Fressineau, que je connus comme élève à l'Orient en 1933 puis comme collaborateur.

Paul-Eugène Rochat, ancien préfet.

Articles de vendange
Brantes - Cuves - Scilles
Tonnellerie
Téléphone (021) 85 11 24

MENUISERIE-CHARPENTE
BOISSELLERIE DU RISOU
S.à.r.l.

LE LIEU (Vallée de Joux)

Articles de laiterie
Bacs à fleurs
Cuveaux d'expédition

Le Lieu, le 28 nov. 63 19

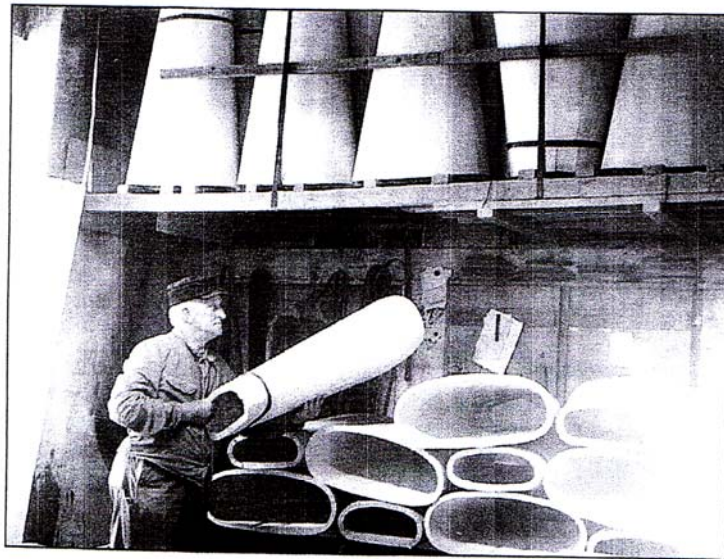
M. Billige de la Charbonnière.

Doit

Valeur

R. D. S.

Pièces



Dans l'atelier de la Boissellerie du Risoud au Lieu, société fondée en 1930 et dont l'activité cessera en 1964. Henri Rochat, administrateur, ancien syndic et facteur, entasse les brantes en préparation. Le travail du boisselier est magnifiquement décrit par Victor Bélat dans « Le Pain de la terre » d'Anne-Marie Prodon 1992

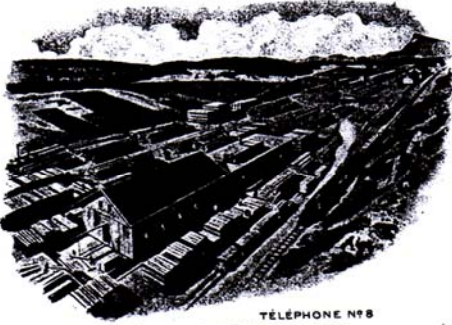
Photo tirée du livre du 600e.

Une nouvelle scierie se construit au Lieu près de la gare, en 1911, elle brûlera en 1961 pour être reconstruite et poursuivre son activité en tant que scierie jusqu'en 1970 environ. On la retrouve par le miracle des vieilles correspondances et de la photo.

• SCIERIE ÉLECTRIQUE DU RISOUX •
COMMERCE DE BOIS

BOIS DU JURA, BOIS DU RISOUX
 EXPLOITATIONS FORESTIÈRES
 GROS ET PETITS SCIAGES

H. SCHMIDHAUSER
LE LIEU
 VALLÉE DE JOUX (SUISSE)



TÉLÉPHONE N° 8
 ADR. TÉLÉGRAPHIQUE: SCIERIE LE LIEU

Le 27 février 1924.

À la Municipalité de la Commune de
Lieu.

Messieurs le Syndic,
 J'ai reçu du Bourcier de la Commune le présent bulletin dont suivant je suis débiteur de fr. 534.50 pour impôts et droits de mutation. J'ignore comment cette somme se compose, sur bordereau me n'étant jamais parvenu.

Toutefois, vu les circonstances et que la scierie de Lieu n'a changé ces années dernières tant de fois de propriétaire je tiens bon demander pour la présente si la Municipalité m'accorderait un rabais sur la somme due. Je note au passage que l'Etat de France m'a rabattu de la moitié les droits de mutation.

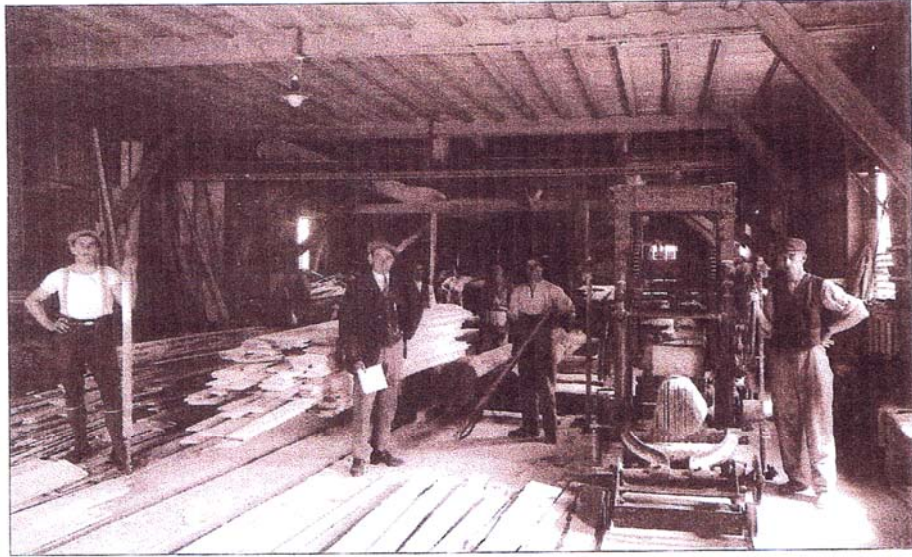
Ensuite je dirai que M. Schmidhauser m'a payé les impôts de fr. 18.50 pour 1923. Je suis prié de bien vouloir abandonner cette créance, ayant dû payer au Receveur déjà pour 1000.- fr. pour le compte de Schmidhauser pour impôts et droits de mutation perçus.

Je tiens à croire que le commencement de la scierie n'était point bien pour nous et que nous travaillons encore aujourd'hui avec de grandes difficultés.

En vous remerciant d'avance de votre bienveillance, je suis prié d'agréer, Messieurs le Syndic, mes salutations respectueuses.

Qu'une à l'attention du Bourcier.

[Signature] C



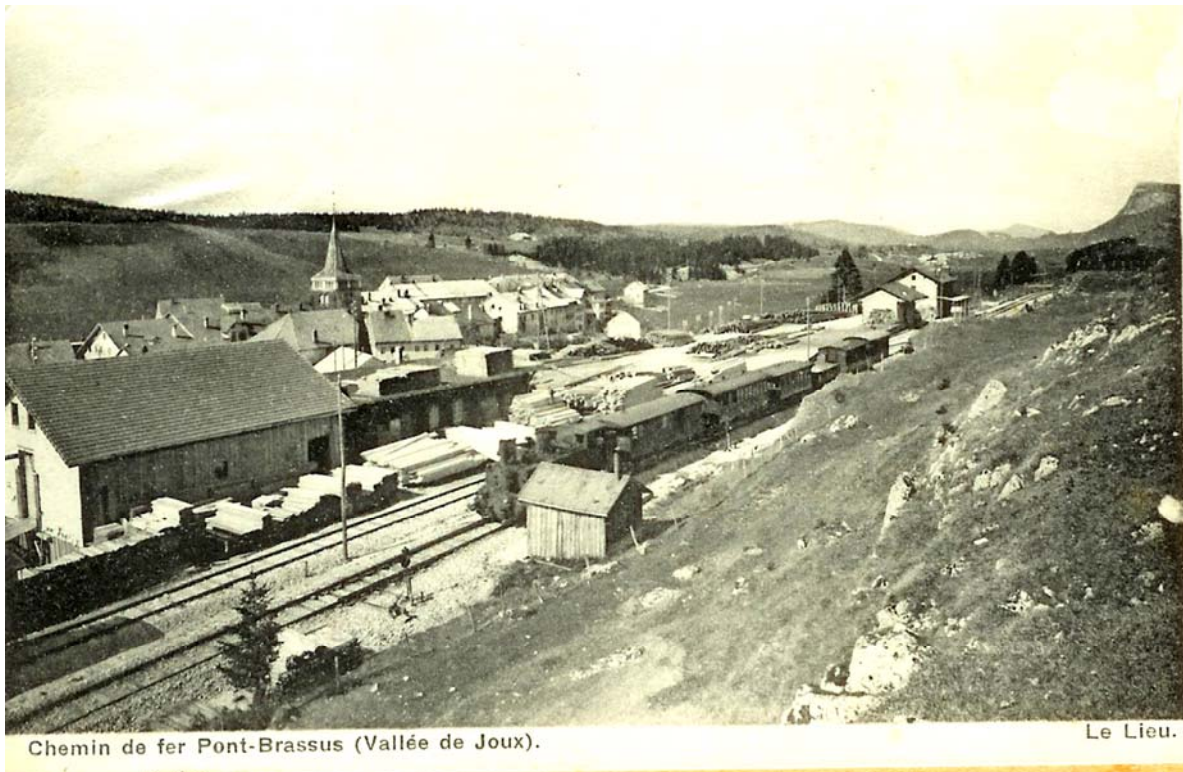
Intérieur de la scierie du Lieu dans les années vingt. Toute une ambiance, où ça sent bon le bois frais, partie intégrante de notre passé forestier et industriel.

Photo livre du 600e

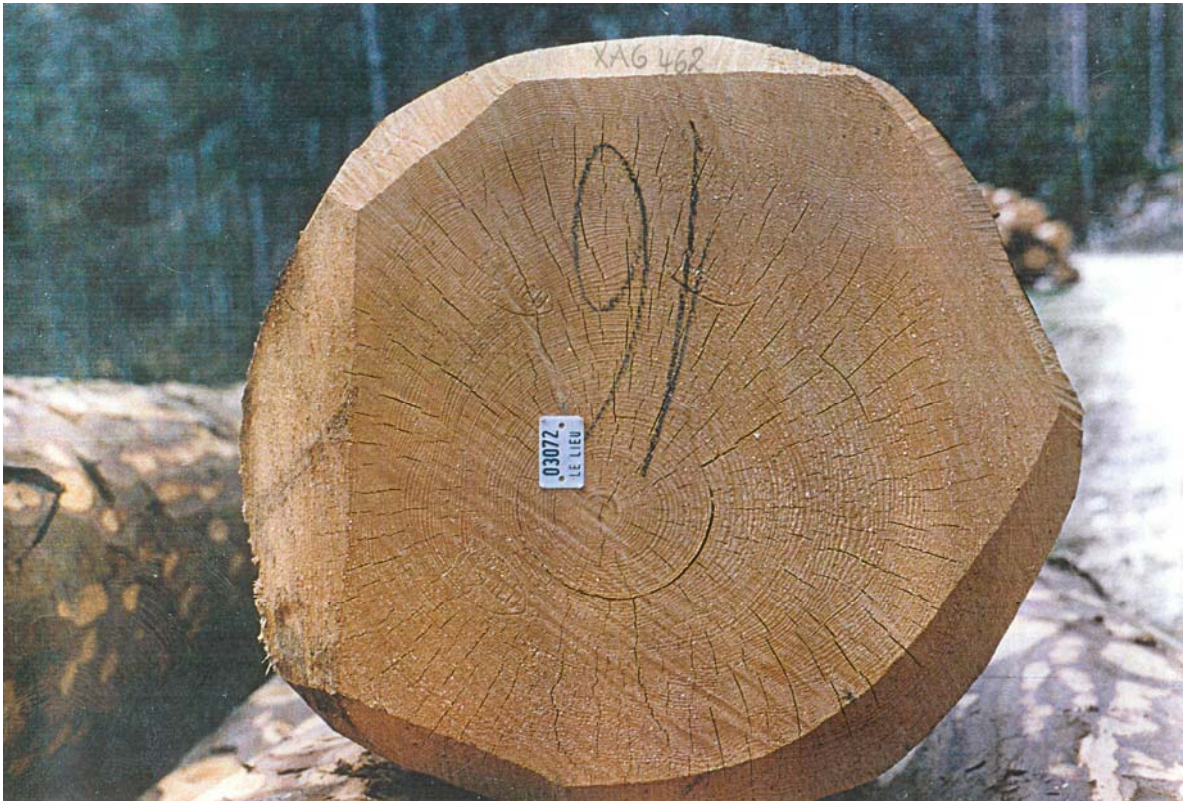
Les ouvriers devant la scierie du Lieu, toute une époque!



Supplément photographique



La scierie du Lieu occupant une position idéale, au pied du Risoud, à proximité immédiate de la gare. C'est qu'alors, pour le bois, le chemin de fer est tout ce qu'il y a de plus indispensable.



Déchargement de billons en gare du Lieu, ou quand les quais servaient encore à quelque chose !